

Comme l'explique l'ingénieur économiste Douglas, si un individu, par ses seuls efforts, tente de soulever un fardeau de 500 livres, et n'y réussit pas, l'effort de cinq personnes peut se réunir, et permettre de réussir cet exploit. Les fruits qui découlent de cette organisation sociale ne doivent pas et ne peuvent pas appartenir à un individu ou à un groupe d'individus en particulier, mais à l'ensemble de la société. Dès lors, les fruits découlant de l'organisation de la société doivent être distribués d'une façon sociale, et les créditistes croient que le dividende social constitue le moyen idéal pour effectuer cette distribution.

Chaque citoyen possède également un droit sur les fruits de l'héritage commun, de la propriété publique, de la science appliquée, des grandes inventions, des connaissances transmises de génération en génération, et enrichies d'une génération à l'autre, qui constituent aujourd'hui un facteur prédominant de la production. Les fruits de ce travail réel doivent appartenir à tous et à chacun, et le dividende social constitue le moyen le plus efficace d'en assurer la distribution.

Sous un régime créditiste, il y aurait donc, non plus comme aujourd'hui, un seul moyen de distribution, mais deux sources de revenu individuel. La première de ces sources est le salaire et le profit, comme récompense de la participation directe des individus à la production. Évidemment, cette source de revenu, par le salaire et les profits, ira en diminuant, au fur et à mesure de l'introduction de l'automatisme et de la cybernétique, qui éliminent graduellement le besoin de main-d'œuvre dans la production. La deuxième source de revenu est le dividende social, comme fruit du travail commun. Cette source de revenu deviendrait de plus en plus importante, à mesure que les produits arriveraient sur le marché, avec une participation de moins en moins grande du facteur humain dans la production.

Alors, toute réforme financière qui ne tient pas compte de la question des prix est vouée à l'échec, nous dit l'ingénieur économiste Douglas. Cela est facile à comprendre. Les ministériels parlent souvent d'inflation. Nous reconnaissons que l'inflation peut constituer un danger réel dans le système actuel, mais nous le nions, si nous avons un régime créditiste appliqué intégralement, comme nous proposons de le faire.

A quoi servirait, en effet, d'augmenter les unités monétaires entre les mains des consommateurs, si, en même temps, les prix des produits augmentent dans la même proportion?

C'est pour ces raisons que dans l'économie actuelle, toute augmentation de revenu des particuliers qui entre dans les prix des marchandises fabriquées et vendues ne peut que se traduire par une hausse de prix.

Qu'il s'agisse d'une hausse des profits des entrepreneurs, des taux d'intérêt, des salaires des travailleurs, des taxes ou des impôts de toutes sortes, toutes ces hausses s'ajoutent aux prix et forment un prix total supérieur pour tout produit qui arrive au stade de la consommation.

• (5.30 p.m.)

C'est pour cette raison que les créditistes proposent un moyen d'ajuster les prix, qu'ils respectent la liberté des producteurs de fixer leurs prix dans une mesure raisonnable. Nous disons que le producteur doit continuer à fixer lui-même ses conditions de production des biens et

services pour les autres membres de la communauté. Mais, par contre, il n'appartient pas aux producteurs de fixer les conditions selon lesquelles les consommateurs obtiendront les produits. Autrement dit, le producteur doit être payé selon son propre prix de vente, mais peu lui importe si l'argent qu'il réclame ou qu'il reçoit lui parvient des acheteurs de ses produits, ou si un certain pourcentage de l'argent de ses ventes lui parvient sous la forme d'une émission de crédits nouveaux émis par un organisme reconnu à cette fin.

Cet ajustement des prix pourrait se faire, tous les ans, tous les six mois, ou encore tous les trois mois. Il ressemblerait à ce qu'on appelle un escompte, et ce serait le contraire de la taxe de vente.

Cet escompte serait compensé au marchand détaillant par une émission de crédit correspondant au montant des factures indiquant qu'un tel escompte a été accordé aux consommateurs. C'est ainsi que les producteurs seraient rémunérés d'après leurs propres prix de vente, tandis que les consommateurs pourraient obtenir toute la production en ne payant qu'une fraction des prix indiqués sur les étiquettes, soit le vrai prix de la consommation.

Comment serait calculé le taux de l'escompte? Il le serait d'après ce qui manque au pouvoir d'achat, considéré globalement, après avoir déduit les sommes versées en allocations sociales qui ne proviendraient pas des taxes, et après avoir déduit également les sommes versées sous le titre de dividendes sociaux.

Supposons, par exemple, que le total des prix attachés à la production offerte s'élève à 80 milliards de dollars et que, durant cette période de fabrication des produits, les Canadiens n'aient acheté que pour 60 milliards de dollars, l'organisme ou l'Office du crédit national décréterait pour la période suivante de production un escompte de 25 p. 100.

Cette technique de l'ajustement des prix fonctionnerait automatiquement, selon les calculs du Bureau fédéral de la Statistique et de l'organisme ou de l'Office du crédit. C'est ainsi que, d'une façon automatique, nous éviterions l'inflation et la déflation.

En terminant mes remarques, je dirai que ces mesures auraient certains effets négatifs: elles supprimeraient la dictature financière; elles éviteraient toute atteinte aux droits de la propriété privée; elles élimineraient les dangers de tout chambardement de l'ordre social et feraient disparaître les désirs de révolte au sein de la population.

Mais les aspects positifs seraient de beaucoup plus importants: l'application des mesures du Crédit social permettrait aux biens de satisfaire aux besoins, ferait passer les biens des producteurs dans les maisons des consommateurs. Il permettrait ainsi à l'économie d'atteindre sa fin, qui est la satisfaction des besoins humains. Ce serait là quelque chose de nouveau et d'inouï dans le monde.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, la motion présentée par mon collègue de Bellechasse (M. Lambert) et appuyée par mon collègue de Kamouraska (M. Dionne) ne semble pas susciter beaucoup d'intérêt à la Chambre. En effet, la motion veut:

Que cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas cru bon d'appliquer les propositions monétaires du Crédit social.

J'ai rarement assisté à un mutisme aussi complet. Les libéraux sont au pouvoir, ne disent rien, probablement parce qu'ils n'ont rien à dire. Peut-être ont-ils l'intention